

Conseil Municipal du Jeudi 13 Octobre 2016 COMPTE RENDU

Etaient Présents : Messieurs BAUDOUX, DEWAELE, DELBAUVE, DEMATTE, DUFOUR-LEFORT, DURIEUX, DURSENT, DAIL, JACQUINET, LAGRENE, MOREELS, PIETTON Jean-Marie, PIETTON Loïc, VOLKAERT, WAGER, et Mesdames ADELINET, DENYS, LASNE, LEROY, ROHRMANN et WEIDICH. (21 membres).

Ont donné procuration : Messieurs PALMISTE (à M. PIETTON Loïc), WATREMEZ (à M. JACQUINET) et Mesdames DEMILLY (à Mme DENYS), DUVAL (à M. PIETTON Jean-Marie), N'DIAYE (à Mme ADELINET), PERRE (à M. DEWAELE) et TOURNAY (à Mme WEIDICH). (7 membres).

Etait excusée : Madame LEFEBVRE

Monsieur Michel DEWAELE, 1^{er} Adjoint a été nommé secrétaire.

La séance débute par l'appel puis **Monsieur BAUDOUX** soumet l'ajout d'un point en additif au vote des élus. Ce point est accepté à la majorité avec deux votes contre.

Monsieur le Maire débute la séance par l'annonce du décès de **Monsieur Richard MAURICE** le **23 Juillet dernier** ancien conseiller municipal de 1977 à 1995 dans l'équipe de **Pierre BRIATTE**. Monsieur RICHARD était un homme dévoué, qui travaillait à VALLOUREC et qui a beaucoup participé à la vie Aulnésienne avec son épouse.

Disparition également de **Monsieur Georges LAGRENE** à l'âge de 100 ans, grand-père de **Laurent** et doyen de la commune. Il aurait eu **101 ans le 16 Octobre**.

Le 28 Septembre a eu lieu l'avant première du film « **WILLY 1^{er}** » ou **Daniel VANET** et l'acteur principal, la diffusion du film a eu un véritable succès et **Daniel** a été ovationné par la foule présente dans la salle. Une nouvelle projection en partenariat avec VTE a eu lieu le **21 Octobre à 20H30**.

D'autre part Daniel doit s'envoler très prochainement à Los Angeles pour présenter son film et pourquoi être repéré par un scénariste Américain.

Le **Vendredi 14 Octobre** dernier a eu lieu l'inauguration du **Garage Solidaire de SYNERGIE**, ce projet est une avancée pour la mobilité sur le territoire qui permet aux bénéficiaires des minimas sociaux de réparer leur véhicule ou dans louer afin de pouvoir se déplacer en toute sécurité.

Au sujet de la Maison de Santé pluridisciplinaire, des rencontres récentes avec les 5 médecins généralistes et les paramédicaux ont permis de constater de l'avancé du projet et de déterminer les modalités pour l'intégration de chaque professionnel dans de bonnes conditions. Fort de la réussite de ce projet, différents acteurs sont convaincus qu'un agrandissement sera inévitable à l'avenir.

Le nouveau Maire de Quedlinburg et une délégation Allemandes ont été accueillis récemment pour le 25^{ème} anniversaire du renouvellement de la signature du jumelage et du 55^{ème} anniversaire du jumelage de nos deux villes. Au fil des années une relation très amicale s'est forgée ce qui a permis un partenariat de plus en diversifié (marché de Noël, beaujolais nouveau...).

Madame Francisne LASNE demande qu'une attention particulière soit apportée quant à la juxtaposition des différentes commissions et des cérémonies.

Monsieur Arnaud JACQUINET fait part de son mécontentement sur l'arrivée tardive dans sa boîte aux lettres de l'ordre du jour du conseil municipal (arrivé deux le mardi 11 Octobre). Monsieur BAUDOUX affirme que le délai de rigueur de cinq jours francs a été respecté étant donné que les courriers sont partis le jeudi 6 Octobre.

Monsieur JACQUINET demande si il n'est-il pas possible d'envoyer l'ordre du jour par recommandé, Monsieur BAUDOUX indique qu'une autre solution est actuellement en réflexion pour équiper de tablettes l'ensemble des conseillers municipaux (comme le conseil général, AMVS) afin de réduire la consommation de papier (développement durable).

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

1) Adhésion à l'ACPUSI

L'Association des Collectivités Publiques Utilisant des Systèmes d'Information (ACPUSI) est une association loi 1901 qui regroupe de nombreuses collectivités et établissements publics utilisateurs de logiciel de la Sté CIRIL. L'ACPUSI est par conséquent en partenariat avec notre éditeur de logiciel Finances, GRH/paie, Elections : Etat-civil.

Cette adhésion au coût annuel de 250 euros permet une réduction de 5% sur toutes les prestations de la société CIRIL.

Dans la continuité d'usage des prestations informatiques courantes et à venir, l'économie estimée est supérieure à la dépense.

Le Bureau Municipal du 5 Juillet ayant émis un avis favorable, ce point est soumis aux élus du Conseil Municipal.

Vote: majorité / 2 abstentions

2) Demande d'affiliation au Centre de Gestion du Nord de la part du Syndicat Mixte du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) de l'Escaut

Conformément à la loi, la collectivité est invitée à se prononcer sur l'acceptation de cette nouvelle affiliation au Cdg59 au 1^{er} janvier 2017.

Le Syndicat Mixte du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) de l'Escaut demande son affiliation volontaire au Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Nord.

Conformément à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et au décret n°85-643 du 26 juin 1985, la consultation des collectivités et établissements publics affiliés au CDG59 est nécessaire préalablement à l'acceptation de cette demande d'affiliation au 1^{er} janvier 2017.

Vote: unanimité

3) Prise en charge par la commune des frais d'obsèques d'une personne dépourvue de ressources suffisantes

Un habitant de la commune, divorcé, père de trois enfants avec lesquels il n'a aucun contact, domicilié 99, rue de l'Hôtel de Ville est décédé à son domicile le 20 juin 2016.

Dès 2012, les services de Synergie ont accompagné ce monsieur, bénéficiaire du RSA pendant quelques années jusqu'en Juillet 2014, date à laquelle le défunt a ouvert un droit à la retraite. En 2014, des démarches auprès de la CARSAT ont été entreprises, mais suite à un retard de paiement, Monsieur n'a perçu qu'en mars 2015 sa première pension retraite.

Sa fille, domiciliée à Maubeuge, sans ressources, n'a plus de contact avec sa sœur et son frère. Un courrier adressé par la Direction des Ressources Humaines de l'armée de terre du 21 Septembre 2016 nous confirme que ces derniers ont été identifiés parmi le personnel militaire de l'armée de terre. En revanche, la réglementation ne les autorise pas à transmettre les informations personnelles de ces personnes, notamment leurs adresses.

La facture des Pompes Funèbres BULTEZ-APLINCOURT s'élève à la somme de 1 411,20 € (crémation).

En cas de réussite dans la recherche des héritiers, il est proposé de procéder à la récupération de la somme auprès des trois enfants du défunt.

Le Bureau Municipal du 5 Juillet ayant émis un avis favorable, ce point est soumis au Conseil Municipal.

Vote: unanimité

4) Modification du tableau des emplois permanents pour avancement de grade 2016 d'1 agent au 01/12/16

Avancements de grades 2016 (suite) :

NB de SUPPRESSION :		NB de CREATION :		DATE
1	Adjoint administratif 2 ^e cl	1	Adjoint administratif 1 ^{ère} cl	01/12/2016

Le Bureau Municipal du 5 Juillet ayant émis un avis favorable, ce point est soumis au Conseil Municipal.

Vote : unanimité

5) Retrait de la délibération n°285 complétant la N°270 concernant l'emploi d'un géomètre du cadastre, pour inclure un nombre d'heures forfaitaires correspondant au montant employé

A la demande de la Sous-préfecture, le Conseil Municipal est invité à retirer les délibérations n°285 et N°270 concernant l'emploi d'un géomètre du cadastre afin d'y inclure un nombre d'heures forfaitaires correspondant au montant employé.

Pour l'exercice de ses missions, le géomètre du cadastre percevra la rémunération prévue lors des votes précédents soit une rémunération forfaitaire brute de 2.000 euros, à raison de 105 heures estimées par mission annuelle.

Vote : unanimité

6) Approbation de la modification des statuts de la CAMVS en matière de tourisme (loi NOTRe)

Lors du Conseil Communautaire du 23 Juin dernier, l'assemblée délibérante a approuvé la modification des statuts de la CAMVS en matière de tourisme conformément aux dispositions de la loi NOTRe.

La commune a désormais 3 mois pour se prononcer sur cette approbation. A défaut de délibération, la décision sera réputée favorable.

Voir document en annexe.

La question se pose sur le devenir de notre syndicat d'initiative. La gestion actuelle fonctionne bien et permet un travail de qualité.

Le seul transfert effectif pour cette compétence est l'Office de Tourisme de Maubeuge.

L'exercice de ces compétences par les services de l'Agglomération définira au fur et à mesure les axes de travail et les partenariats à développer.

L'équipe municipale se félicite de l'ouverture du Musée du verre (MUSVER), outil merveilleux qui met en commun le travail des souffleurs de verre. Une pensée pour l'Abbé Louis Mériaux, qui le premier a imaginé qu'on pouvait exposer les travaux des salariés du verre. (les bousillers).

Vote : majorité / 2 abstentions

7) Validation du rapport de la CLECT du 1^{er} Juillet 2016

La Commission Locale des Charges Transférées (CLECT) de la CAMVS s'est réunie le 1er Juillet 2016 concernant :

- L'évaluation du montant des charges en matière de PLUI
- L'évaluation du montant des charges des Offices de Tourisme.

Ce rapport du 1er Juillet 2016 doit désormais être présenté pour approbation au Conseil Communautaire du 24 Novembre 2016. D'ici là, chaque commune membre doit soumettre celui-ci à l'approbation de son Conseil Municipal.

Voir rapport en annexe

Monsieur PIETTON Jean-Marie demande des précisions sur les différents coûts transférés à l'Agglomération.

Vote : majorité / 2 abstentions

8) Signature de la charte d'engagement collectif de lutte contre les discriminations – Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre

La CAMVS est actuellement en phase de validation de la charte de lutte contre les discriminations réunissant différents partenaires : services de l'Etat, CAF, Conseil Régional, Conseil Départemental, services de la CAMVS, Communes en politique de la ville, Associations, GIP, Pôle Emploi, Centre d'hébergement d'urgence et Agence de Développement et d'Urbanisme de la Sambre.

Voir document en annexe.

Monsieur Michel WARGER questionne l'assemblée afin de déterminer si les centres sociaux peuvent encore s'inscrire dans cette démarche. Après renseignements pris auprès du service Politique de la ville de la CAMVS, les centres sociaux peuvent être signataire de cette charte de lutte contre les discriminations. L'information a été donnée à Monsieur WAGER.

Vote : unanimité

9) Proposition d'achat du véhicule 868 DCP 59

Lors du Conseil Municipal du 30 Mai 2016, les élus avaient approuvé avec 26 voix Pour et 2 Abstentions, la vente du véhicule immatriculé 868 DCP 59 à un employé des Services techniques. Entre temps, l'intéressé s'est rétracté. Depuis, une nouvelle proposition d'achat est parvenue en mairie. Elle provient d'une Levalloise qui fait une offre à 3 600 €

Monsieur JACQUINET Arnaud pose la question de la valeur argus ou fiscale du véhicule. Il s'agit bien d'une valeur argus faite par le garage RENAULT AVESNES.

Vote : unanimité

10) Cession pour l'€symbolique du local colombophile

Le club colombophile souhaite acquérir le bâtiment de l'association, sis Rue Pasteur afin d'y engager des travaux. La ville a accepté cette proposition et souhaite mettre en œuvre cette cession pour l'€symbolique. En contrepartie, le Club Colombophile se verra octroyer une subvention à hauteur du montant des impôts fonciers redevables. En outre, il est précisé qu'en cas de dissolution de l'association, le local revient à la commune.

Le Bureau Municipal du 12 Septembre 2016 ayant émis un avis favorable, ce point est soumis au Conseil Municipal.

Monsieur DELBAUVE Yohann demande que soit inscrit dans l'acte de vente les commodités nécessaires afin de préserver la tranquillité de voisinage (éviter les pigeons à demeure).

Vote : unanimité

DIRECTION DES SERVICES FINANCIERS
--

11) Marché d'entretien et aménagement des Espaces Verts

Le marché d'entretien et aménagement des espaces verts arrive à échéance le 31 décembre 2016, il convient de relancer un avis d'appel public à concurrence sous forme d'appel d'offres ouvert pour une durée de trois ans, soit du 1er Janvier 2017 au 31 Décembre 2019.

Vote : unanimité

12) Décisions budgétaires modificatives - budget « Ville »

Voir Tableau en annexe

Cette décision modificative permettant le virement de compte à compte de sommes marginales prouve que la ville a la maîtrise de son budget.

Monsieur JACQUINET Arnaud demande la finalité de l'acquisition du 77 rue Victor Hugo, Monsieur BAUDOIX lui précise qu'il s'agit de réaliser un aménagement du carrefour de la rue Parmentier et de la rue Victor Hugo (garages + 3 habitations) afin de reconstruire des petits appartements en opération défiscalisée.

Vote : majorité / 2 contre / 1 abstention

13) Admissions en non-valeurs - budget de la Florentine

Voir Tableau en annexe

Madame le Receveur étant dans l'impossibilité de recouvrer des créances de 1999 à 2015 (liquidation judiciaire-clôture pour cessation d'activité), il est proposé l'admission en non valeur de ces dites créances.

Beaucoup d'admissions en non valeur sont relatives à des liquidations judiciaires, certaines datant depuis 1999, où la ville n'est pas le créancier principal. A savoir que c'est la trésorerie publique qui est en charge des relances et des démarches auprès des redevables.

Vote : unanimité

14) Subventions aux associations

Projet subventions 2015	2014	2015	PROPOSITION 2016
CCT Le Manège	22867	22867	22867
Harmonie municipale	15100	13590	13590
Echanges internationaux	2000	1800	1800
Quedlinburg			
Union locale syndicale	800	720	720
Loisirs et solidarité	150	150	150

Vote :

Pour le CCT le manège : unanimité (Monsieur DURIEUX ne prend pas part au vote)

Pour l'harmonie municipale : unanimité

Pour les échanges internationaux : unanimité (Messieurs BAUDOUX, WAGER et PIETTON J-M, Madame ADELINET ne prennent pas part au vote)

Pour l'union locale syndicale : majorité / 3 contre

Pour Loisirs et Solidarité : unanimité

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

15) Part à charge de la commune pour la rénovation du Centre ville

Dans le cadre des travaux de rénovation du centre ville et notamment des Rues Péri, Zola, Matisse (enfouissement des réseaux et voirie) et de la création d'un giratoire à l'angle des Rues de Maubeuge et de la Chaussée Brunehaut (enfouissement de réseaux), il convient de délibérer de manière concordante avec la CAMVS sur la part à charge de la commune pour un montant total de 639 422.24 € Pour rappel le montant total des travaux s'élevaient à 1 898 330, 98 €TTC.

Le Bureau Municipal du 12 Septembre ayant émis un avis favorable, le Conseil Municipal est invité à délibérer sur la part à charge de la commune pour un montant de 639 422, 24 €

La Municipalité souhaite chaleureusement remercier l'Agglomération Maubeuge Val de Sambre pour le portage financier de cette vaste opération de requalification du centre ville qui contribue à l'embellissement de notre ville.

Vote : unanimité

16) Augmentation tarifaire des droits de place pour les commerces non sédentaires

Cette augmentation est proposée par la Société Géraud et applicable à partir du 1er décembre 2016. Elle concerne les commerçants non sédentaires et les forains. Il est à rappeler qu'aux termes du contrat qui lie la commune avec la société Géraud, la ville doit compenser la différence entre les recettes effectivement perçues et celles qui aurait résulté de l'application de cette augmentation.

Nouveaux tarifs applicables dès le 1^{er} décembre 2016 joints en annexe

Vote : unanimité

DIRECTION DE L'URBANISME

17) Etude de marché pour le complexe cinématographique

La Ville a engagé de longue date la refonte du centre-ville, avec une maîtrise du foncier graduée.

- Relocalisation Collège – Lycée 2002-2009 80 000 m²
- Création Centre commercial 2007 – 2011 11 000 m²
- Réalisation Parking silo 2010 – 2015 11 200 m²
- Réalisation MSP + 42 logements 4500 m²

Cette politique volontariste vise à reconquérir la totalité du cœur d'îlot Jean Jaurès, sachant que bon nombre de parcelles sont d'ores et déjà propriété de la Ville.

La réserve foncière en cours de constitution entre le parking silo et la Maison de Santé et ses 42 logements s'avère importante en terme de capacité (environ 7 500 m² à terme).

A ce titre, la ville souhaite étudier la pertinence de l'implantation d'un complexe cinématographique sur son territoire, en qualité de bourg centre d'une aire urbaine d'environ 25 000 habitants et d'une zone de chalandise de 50 000 habitants.

Une étude de marché est indispensable pour bénéficier à terme d'une « aide sélective à la création et modernisation des salles dans les zones insuffisamment équipées » du CNC.

Elle souhaite missionner le cabinet HEXACOM, l'un des deux cabinets reconnus par le CNC, pour :

- Estimer le marché potentiel en tenant compte du contexte concurrentiel et de la nature du projet dans un pôle de loisirs,
- Déterminer la capacité adaptée à la réalisation de ce marché
- Analyser les conditions de viabilité économique de l'exploitation.

Ce cabinet est récemment intervenu en étude de marché sur Fourmies. Cette mission est estimée à 7 125€ HT soit 8 550€TTC.

Une aide pourrait être sollicitée si le projet de construction venait à être déposé devant le CNC.

Il convient tout à la fois au moyen de deux délibérations :

- AUTORISER Monsieur le Maire à missionner le bureau d'études susnommé pour l'étude de marché
- AUTORISER Monsieur le Maire à donner mandat à l'EPF pour mener les dernières négociations amiables des parcelles restant à acquérir, dans le cadre de la convention opérationnelle « Quartiers de la Gare et de l'Hôtel de Ville » entre la commune d'Aulnoye-Aymeries et l'EPF au titre de l'axe « développer le recyclage foncier pour l'habitat, la mixité et le renouvellement urbain ».

Dans le cadre de la rénovation du centre ville, différents investisseurs se sont manifestés afin d'envisager la réalisation d'un complexe cinématographique (pôle loisirs). Cependant pour la poursuite des réflexions, cette étude de marché est indispensable pour définir la faisabilité des différents scénarios.

Monsieur Pietton Jean-Marie précise qu'une première étude avait déjà eu lieu mais Monsieur Baudoux lui répond qu'elle datait d'avant 1995 et que le contexte a changé.

Monsieur Jean Durieux se félicite de cette ambition affichée par la collectivité et qui vient mettre les arts populaires de la culture au premier plan. Ce projet osé est un magnifique pari pour l'avenir et permettrait au secteur Aulnésien de ne plus devoir se déplacer sur Valenciennes ou Maubeuge.

Monsieur Arnaud Jacquinet précise la nécessité que cet investissement et la gestion qui en découle soient privés.

Monsieur Loïc Pietton précise que pour leur groupe, il n'y a pas d'inconvénient à la réalisation de cette étude mais si le projet n'est pas viable, nos représentants seront regardant et n'auront pas de remords à voter contre ce projet.

Monsieur Baudoux précise que la ville n'a pas la capacité à investir dans une telle opération. Le CNC qui subventionne d'ailleurs cette étude pourrait financer une partie du projet avec les différents investisseurs.

Vote : majorité / 3 abstentions

18) Déclassement de la parcelle AL 327 appartenant au domaine public, parcelle contiguë à l'ancienne assiette du Roussillon pour autoriser un futur programme de logements par PROMOCIL

Vote : unanimité

19) Cession d'une bande de terrain se situant latéralement au bâtiment acquis par la SCI BAF 66 Rue de La Fontaine pour accéder au futur commerce en cours de rénovation

Cette cession permettra l'ouverture latérale au bâtiment afin de garantir l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Vote : unanimité

20) Dénomination de la nouvelle voirie desservant la future Maison de Santé et les 42 logements

Dans le cadre de cette nouvelle construction, une nouvelle voirie sera créée. Il est proposé de la dénommer : Impasse Ambroise Croizat du nom du fondateur du régime de la Sécurité Sociale.

Le Bureau Municipal du 12 Septembre 2016 ayant émis un avis favorable, ce point est soumis au Conseil Municipal.

Il est demandé au service d'étudier la possibilité de dénommer cette future voirie Allée au lieu d'Impasse.

Vote : unanimité

21) Jardins ouvriers : demande de subvention

Le Conseil Municipal est invité à autoriser Monsieur le Maire à procéder aux demandes de subventions nécessaires à l'installation de chalets pour les Jardins ouvriers.

La municipalité souhaite féliciter le travail des 20 jardiniers qui s'investissent dans ce beau projet qui se veut écologique, convivial et concerté. Cette demande de subvention permettra l'acquisition de chalets en bois, de récupérateurs d'eau, de composteurs, et de haies végétales séparant les différentes parcelles. Ce projet peut escompter un taux de subvention à hauteur de 60 % auprès du Département du Nord et d'autres pistes sont étudiées pour des financements auprès de la Région des Hauts de France.

Le Centre Social Guy Mocquet contribue largement à ces jardins familiaux en parallèle du jardin potager dans la cour du 8 Mai 45.

Vote : unanimité

22) Conclusion d'un bail mixte avec Partenord

L'assiette foncière sur laquelle seront construits la Maison de Santé Pluridisciplinaire et les 42 logements est composée d'un ensemble immobilier acquis par l'EPF rétrocédé à la Ville (délibérations des 18.12.2015 et 08.02.2016), et d'un autre foncier acquis antérieurement par la Ville.

Une division volumétrique du site sera établie, en vue de conclure un bail « mixte » : emphytéotique pour la Maison de Santé, et à construction pour les 42 logements.

En effet, la ville entend aujourd'hui conclure avec PARTENORD :

-un Bail Emphytéotique Administratif (BEA) pour respecter le principe qui a permis de recevoir des subventions pour la Maison de Santé elle-même (volume 1),

-un Bail à Construction (BAC) à sortie inversée pour les logements, qui autorise le transfert du bien loué (volume 2) au preneur du bail qu'est PARTENORD en fin de bail.

Par ailleurs, à l'achèvement de l'ensemble immobilier réalisé par PARTENORD, la Ville pourra demander que l'assiette du bail à construction soit réduite pour en exclure tout ou partie des espaces figurés au **plan de géomètre ci-annexé** (places de stationnement situées à l'arrière de la Maison de Santé, espaces verts, partie de la voirie interne).

Il s'agit aujourd'hui de préciser les conditions des baux susvisés, ainsi qu'il suit :

-Le BEA sur le volume de la Maison de Santé (1) aura une durée de 27 ans avec un loyer HT de 181 000€ majoré de la TVA, payable en une seule fois à la date de signature dudit bail ;

-Le BAC « à l'envers » sur le volume de surplus (2 - dans lequel s'inscrivent tous les logements) aura une durée de 45 ans, pour un loyer HT de 45 000€ payable en une seule fois à la date de signature dudit bail, et un surloyer de 45 000€ payable par versement annuel de 1 000€ sur toute la durée du bail, soit 45 ans, avec transfert de la propriété du volume 2 au preneur en fin de bail.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser la commune à :

- **conclure** un Bail Emphytéotique Administratif avec PARTENORD pour la construction de la Maison de Santé Pluridisciplinaire (Volume 1) pour une durée de 27 ans

- **accepter** le montant du loyer de 181 000€ TVA en sus, payable par PARTENORD en une seule fois à la date de signature dudit bail emphytéotique administratif

- **conclure** un Bail à Construction à sortie inversée pour le Volume 2, pour une durée de 45 ans

- **accepter** le montant du loyer de 45 000€ payable par PARTENORD en une seule fois à la date de signature dudit bail à construction et le montant du surloyer de 45 000€ payable par versement annuel de 1 000€ sur toute la durée du bail

- **et à autoriser** Monsieur le Maire à signer ledit bail mixte aux conditions ci-devant définies et établir les actes nécessaires à l'opération (état descriptif de division en volumes, servitudes entre volumes, etc ...).

Il s'agit plus simplement de définir les conclusions juridiques et financières du projet de la Maison de Santé avec PARTENORD.

Vote : unanimité

23) Maison de santé Pluridisciplinaire : parcelle AK 583 Domanialité publique virtuelle

Par délibérations successives lors des séances du Conseil Municipal des 18.12.2015 (délibération n°232) et 08.02.2016 (délibération n°251), le Conseil a validé les principes permettant de mener à bien le projet de Maison de Santé Pluridisciplinaire et de construction de 42 Logements par PARTENORD, à savoir :

-la rétrocession du foncier acquis par l'EPF, à la Ville

-la perception par la Ville des loyers du Bail Emphytéotique pour la Maison de Santé et du Bail à Construction pour les logements.

Il ressort de l'analyse de l'assiette foncière concernée que la parcelle AK 583 sise 4 Rue Jean Jaurès est devenue propriété de la Ville aux termes d'un échange survenu entre la Ville et les Consorts Morin suivant acte administratif du 22 Juillet 1991. Il s'avère que les pièces d'archives retrouvées ne précisent pas véritablement son affectation dans une future zone d'aménagement et qu'en conséquence en raison de sa localisation elle peut être concernée par la domanialité publique virtuelle.

Par application du principe de la domanialité publique dite « virtuelle », le terrain a pu tomber dans le domaine public par le simple fait que la collectivité projetait de les affecter à un service public (ou au domaine public spécial de type voirie) alors même qu'aucun aménagement n'a été entrepris. Et comme l'entrée en vigueur du code général de la propriété des personnes publiques pris par ordonnance n° 2006-460 du 21 avril 2006 n'a pas pu avoir pour effet de faire ressortir ce bien déjà tombé dans le domaine public, le déclassement formel (au vu d'une désaffectation effective) est nécessaire pour envisager leur cession, car le domaine public est inaliénable.

Il importe donc de veiller au déclassement de cette parcelle préalablement à la conclusion des baux susvisés avec PARTENORD.

Pour permettre la jouissance du bien à PARTENORD, il s'agit de déclasser cette parcelle présumée appartenir au domaine public.

Vote : unanimité

24) Cession par PROMOCIL au profit de la commune d'Aulnoye-Aymeries de la parcelle AO 1151 (Rond Point des Acacias)

Par délibération en date du 29 mars 2016, le conseil municipal a autorisé la rétrocession au profit de la commune d'Aulnoye-Aymeries, moyennant l'euro symbolique, par le CAL PACT DE L'AVESNOIS des voiries sises au Rond-point des Acacias consistant en une parcelle à usage de trottoir et venelle cadastrée section AO 1151 pour 01 a 19 ca (provenant de la division de la parcelle AO 1044).

Or, après vérification, il s'avère que ladite parcelle appartient en réalité en indivision au CAL PACT DE L'AVESNOIS, pour 2/6^e et à PROMOCIL pour 4/6^e.

Le CAL PACT DE L'AVESNOIS devant céder ses droits à PROMOCIL, la parcelle AO 1151 sera donc cédée par PROMOCIL et non par le CAL PACT DE L'AVESNOIS, moyennant l'euro symbolique.

La commune s'engage :

- à intégrer dans le réseau public des voies communales les emprises de voirie présentement cédées et perpétuer l'utilisation actuelle de ces espaces
- à acquitter les impôts fonciers éventuels à compter du 1^{er} janvier de l'année qui suivra celle de la signature de l'acte de transfert de propriété.

Tous les frais, droits et honoraires des actes de cession, ainsi que ceux qui en seront la suite ou la conséquence, seront supportés par PROMOCIL.

Vote : majorité / 2 abstentions

25) Cession par PROMOCIL au profit de la commune d'Aulnoye-Aymeries des parcelles sises rue Joliot Curie section AW n°283 et 378

La société PROMOCIL a construit un groupe de logements Rue Joliot Curie à AULNOYE AYMERIES.

La société PROMOCIL cède au profit de la commune d'Aulnoye-Aymeries, deux parcelles à usage de voirie et parking, cadastrées section **AW n°283** pour 4 a 89 ca et **AW n°378** pour 22 ca, Etant entendu que la parcelle AW n°378 est issue de la division de la parcelle n°282, que le surplus restant appartenir à PROMOCIL de 24a 74ca est cadastré n°377, et qu'elle est destinée au stationnement des véhicules des PMR.

Cette cession aura lieu moyennant l'euro symbolique.

La commune s'engage :

- à intégrer dans le réseau public des voies communales les emprises de voirie présentement cédées et perpétuer l'utilisation actuelle de ces espaces
- à acquitter les impôts fonciers éventuels à compter du 1^{er} janvier de l'année qui suivra celle de la signature de l'acte de transfert de propriété.

Tous les frais, droits et honoraires des actes de cession, ainsi que ceux qui en seront la suite ou la conséquence, seront supportés par PROMOCIL.

Vote : majorité / 2 abstentions

26) Cession par PROMOCIL au profit de la commune d'Aulnoye-Aymeries des parcelles AL n°513, 510, 509, 508, 507, 506, 505 et 504 Résidence Languedoc

La société PROMOCIL a construit un groupe de logements Allée des Grands Chênes Résidence Languedoc à AULNOYE AYMERIES.

La société PROMOCIL cède au profit de la commune d'Aulnoye-Aymeries, huit parcelles à usage de voirie, cadastrées section **AL n°513** pour 7 a 20 ca, **AL n°510** pour 12 ca, **AL n°509** pour 7 ca, **AL n°508** pour 3 ca, **AL n°507** pour 3 ca, **AL n°506** pour 13 ca, **AL n°505** pour 5 ca, et **AL n°504** pour 8 ca,

Etant entendu que la parcelle AL n°513 provient de la division de la parcelle AL n°444 et que les parcelles AL n°504-505-506-507-508-509 et 510 proviennent de la division de la parcelle AL n°483.

Cette cession aura lieu moyennant l'euro symbolique.

La commune s'engage :

- à intégrer dans le réseau public des voies communales les emprises de voirie présentement cédées et perpétuer l'utilisation actuelle de ces espaces
- à acquitter les impôts fonciers éventuels à compter du 1^{er} janvier de l'année qui suivra celle de la signature de l'acte de transfert de propriété.

Tous les frais, droits et honoraires des actes de cession, ainsi que ceux qui en seront la suite ou la conséquence, seront supportés par PROMOCIL.

Vote : majorité / 2 abstentions

27) Cession par PROMOCIL au profit de la commune d'Aulnoye-Aymeries des parcelles AC 851 et 852 (provenant de AC 820p) Résidence Paul Eluard :

La société PROMOCIL a construit un groupe de logements Résidence Paul Eluard.

La société PROMOCIL cède au profit de la commune d'Aulnoye-Aymeries, deux parcelles à usage de voirie et espace vert, cadastrés :

- section **AC n°851** (anciennement AC 820) pour 77 a 78 ca
- section **AC n°852** (anciennement AC 820) pour 51 ca

soit une contenance totale de 78 a 29 ca.

Cette cession aura lieu moyennant l'euro symbolique.

La commune s'engage :

- à intégrer dans le réseau public des voies communales les emprises de voirie présentement cédées et perpétuer l'utilisation actuelle de ces espaces

- à acquitter les impôts fonciers éventuels à compter du 1^{er} janvier de l'année qui suivra celle de la signature de l'acte de transfert de propriété.

Tous les frais, droits et honoraires des actes de cession, ainsi que ceux qui en seront la suite ou la conséquence, seront supportés par PROMOCIL

Vote : unanimité

28) Cession de Terrains Rue de Leval

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Ville avait acquis en 2010 deux parcelles sises Rue de Leval Section AO 357 et 436 d'une contenance totale de 6 384 m2 pour un constructeur de maisons en structure bois. Ce dernier n'a pas donné suite à ce projet.

Il s'avère qu'aujourd'hui la Ville a reçu la proposition de céder ce bien au profit d'un nouvel investisseur qui envisage de bâtir 24 maisons destinées prioritairement aux primo-accédants.

Ces négociations ont abouti tout récemment.

La valeur vénale de cette propriété estimée en 2010 à 125 000€ a été à nouveau estimée en Septembre 2016 à 160 000€

Considérant l'intérêt pour la Commune à réaliser cette cession dont la négociation avait débuté préalablement, et à voir se réaliser des maisons individuelles en accession à la propriété, le Maire propose d'appliquer sur cette valeur une marge limitée à la baisse de 10% soit un prix de cession de 144 000€

Vote : unanimité

DIRECTION DE L'EDUCATION ET DU DEVELOPPEMENT SOCIAL

29) Modification du Conseil d'administration du centre socioculturel Guy Môquet

Composition actuelle : Bernard Baudoux, Michel Dewaele, Régis Dufour-Lefort, Lili Perre et Loïc Pietton.

Cette modification intervient à la demande de Monsieur Régis Dufour-Lefort et de Mme Lili Perre, contraints de démissionner du Conseil d'Administration du centre social pour raisons professionnelles.

Réuni le 5 Juillet 2016, le Bureau Municipal a proposé de nommer Sébastien Dursent et David Volkaert pour les remplacer.

Monsieur WAGER ne prend pas part au vote.

Vote : unanimité

30) Tous Accros : reversement de la subvention à Guy Môquet

La Municipalité mène un projet Santé : TOUS ACCROS ! en partenariat avec de multiples partenaires dont le CSC Guy Moquet. Pour des raisons de commodité, il est demandé de reverser la subvention d'un montant de 2900 euros au CSC afin de mener à bien les actions sur la fin d'année.

L'ARS a financé le projet Tous Accros à 100% depuis plusieurs années et cette année est la dernière année de financement.

Le Bureau Municipal du 12 Septembre 2016 ayant émis un avis favorable, cette décision modificative est soumise au Conseil Municipal.

Vote : unanimité

31) changement Tarification adulte du fait du passage de gestion du CCAS vers les services de la Ville

Suite au nouveau marché, commençant le 1^{er} juillet nous liant à la société de restauration API, il a été convenu que les personnes bénéficiant du service repas de l'EHPAD, viennent s'inscrire au service de la ville et prennent les repas à la restauration la Florentine et non plus à l'EHPAD.

Afin de pouvoir procéder à la facturation des repas de ces usagers pour les mois de juillet et aout, il convient de délibérer sur la nouvelle tarification correspondant au fonctionnement de la régie unique :

- les tarifs de la restauration adultes à compter du 1^{er} juillet 2016

A savoir :

Organisme en lien direct avec la Ville	8.05 €
--	--------

Vote : unanimité

CULTURE

32) Ecole de musique et de danse : versement des indemnités

Tous les ans, l'Ecole Municipale de musique organise les examens de fin d'année des classes instrumentales et cette année, ceux de danse. A cet effet, le Bureau Municipal est invité à autoriser le versement des indemnités aux membres du jury et aux pianistes comme suit :

JURY

Accordéon	Buisson Michel	Samedi 28 Mai	50 €
Clarinete	Marcoux Thierry	Samedi 11 Juin	50 €
Violoncelle	Okat Elina	Samedi 11 Juin	50 €
Flûte	Lagadis Marie	Samedi 11 Juin	50 €
Percussion	Collet Dany	Samedi 11 Juin	50 €
Cor	Maillard Edwige	Samedi 11 Juin	50 €
Saxophone	Collet Jonathan	Samedi 11 Juin	50 €
Modern'Jazz	Denys Béatrice	Dimanche 12 Juin	130 €
Danse Classique	Sormani Jennifer		130 €
		TOTAL	610 €

PIANISTE

Monsieur Vianney Oudart : **1 300 €**

Le Conseil Municipal est invité à autoriser le versement de ces indemnités pour un coût de 1 910 €

Vote : unanimité

33) 11èmes Rencontres autour de Léo Ferré – tarification des spectacles

Les 11èmes Rencontres autour de Léo Ferré auront lieu les 3 et 4 Décembre. Dans cette optique, **le Conseil Municipal est invité à délibérer** quant à la tarification qui sera appliquée lors des différents événements à savoir :

- Samedi 3 Décembre : Vincent Vedovelli (20 h) et Michel Avalon (21 h) : 10 € - 5 € (demandeurs d'emploi)

- Dimanche 4 Décembre : From et Ziel (18 h) et Gilles Droulez (19 h 15) : 10 €- 5 €(demandeurs d'emploi)

- Tarif pour les deux soirées : 15 €- 8 €(demandeurs d'emploi).

Vote : unanimité

ADDITIF

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

1) Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord (SDIS), demande son retrait d'affiliation au Centre de gestion du Nord

Conformément à la loi, la collectivité est invitée à se prononcer sur l'acceptation de cette désaffiliation au Cdg59 au 1^{er} janvier 2017.

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord (SDIS) demande son retrait d'affiliation au Centre de gestion du Nord de la Fonction publique territoriale du Nord.

Conformément à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et au décret n°85-643 du 26 juin 1985, la consultation des collectivités et établissements publics affiliés au CDG59 est nécessaire préalablement à la désaffiliation du SDIS au 1^{er} janvier 2017.

Vote : majorité / 2 contre